

BABY COM'BAC

LETTRE D'INFORMATION TRI ET PRÉVENTION



LE BON TRI, LA BONNE ÉCONOMIE !

Sur le territoire, chaque année, des tonnes d'emballages recyclables sont refusées par le centre de tri, souvent à cause de petits oublis : objets non recyclables, restes alimentaires, emballages emboîtés les uns dans les autres ou rassemblés dans un sac.

Ces refus de tri ont un coût important pour la collectivité, pouvant impacter directement la redevance des ordures ménagères. Par exemple, en 2024, 301 tonnes de déchets refusés ont été évacuées vers l'incinération, générant **42 000€** euros de dépenses supplémentaires. Ces déchets doivent être transportés et traités une seconde fois, ce qui mobilise du matériel, des ressources

et fait presque doubler leurs coûts. Ils entraînent aussi une baisse de certaines subventions.

Bien trier, c'est simple et efficace : en déposant uniquement les emballages vides et papiers-cartons dans la borne de tri, chacun facilite la collecte et la valorisation des recyclables. Et surtout, cela permet de contenir les dépenses... donc de préserver le porte-monnaie des contribuables.

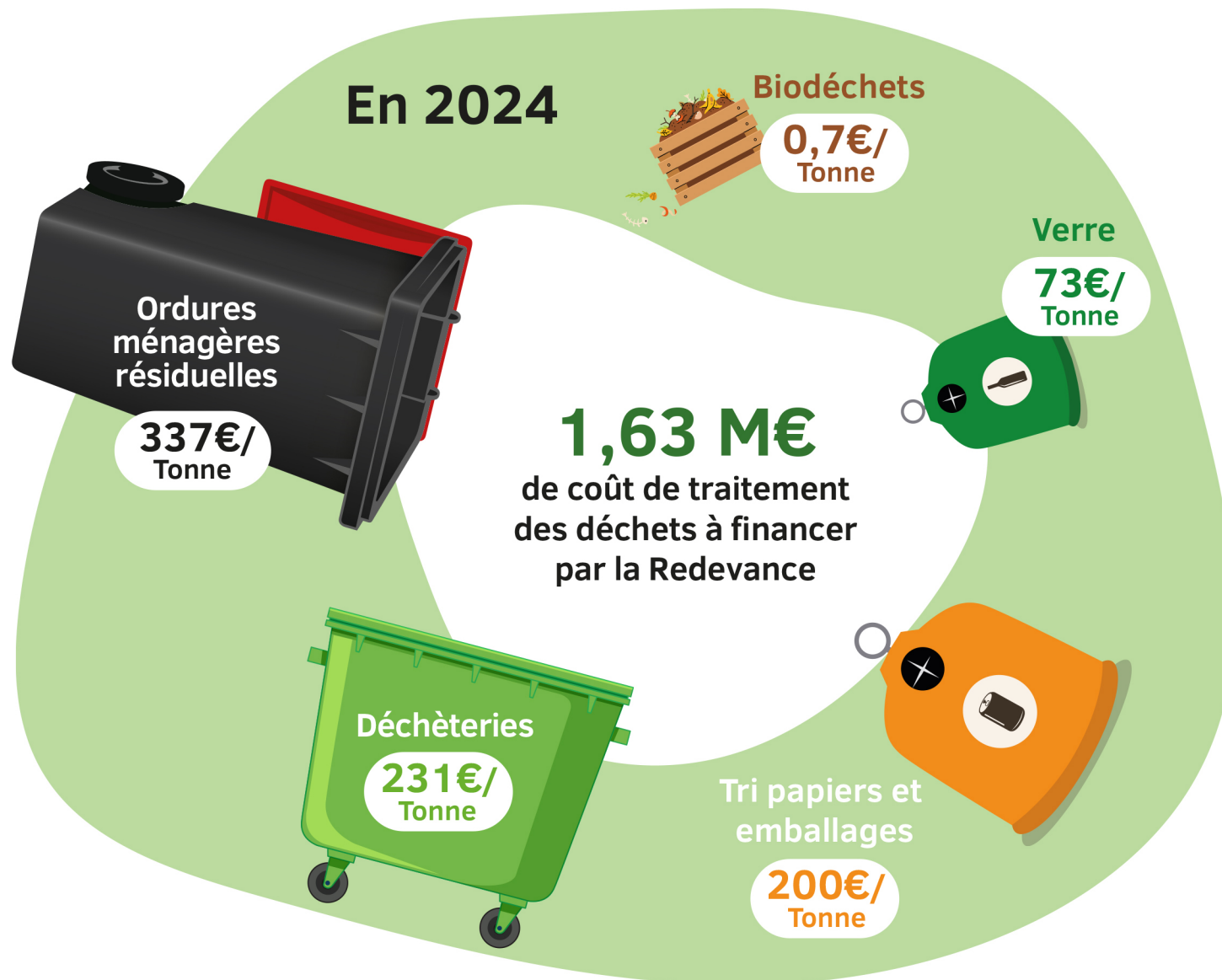
Chaque geste compte. Un tri bien fait profite à tous : moins de déchets refusés, plus de recyclage et un service durable pour les usagers.

L'INFO À RETENIR :
22% D'ERREURS DE TRI EN 2024

ZOOM SUR...

CONNAISSEZ-VOUS LE COÛT DE TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS ?

Derrière chaque collecte, chaque tonne de déchets incinérée ou recyclée, se cachent des dépenses importantes... dont la grande majorité est financée par la Redevance, donc par votre facture. Pourtant, grâce aux efforts de chacun et au travail de la collectivité, le montant facturé est très inférieur à la moyenne nationale.



En moyenne, en France, la facture des déchets est de **21 %** plus chère que sur le territoire de votre Comcom, en 2024*

En 2025

Pour une famille de 4 personnes équipée d'un bac de 120 L et les 8 levées du forfait, la Redevance incitative de Seille et Grand Couronné est **46 % moins chère** que la moyenne du Grand Est*.

*source SINOE, Référentiel National des Déchets

BIEN TRIER FAIT LA DIFFÉRENCE !

Chaque geste compte

En jetant moins et en triant mieux, je contribue à réduire les coûts de traitement des déchets. Un déchet correctement trié et recyclé coûte 30 % de moins qu'un déchet mis à la poubelle. En limitant les volumes envoyés à l'incinération, je participe à contenir la facture pour tous les habitants.

Depuis un an : 8 levées incluses

En 2025, le forfait de la redevance incitative a été ajusté pour inclure 8 levées par an, au lieu de 12. Cela reflète mieux les habitudes des habitants. Pour rappel, en 2023, 80% des foyers n'utilisaient pas leurs 12 levées annuelles. Pour éviter des levées supplémentaires, j'évite de sortir mon bac automatiquement chaque mois.

Je suis acteur.trice de ma facture

Les tarifs de Seille et Grand Couronné encouragent les foyers qui trient efficacement. 75% des déchets de mon bac à ordures résiduelles peuvent en sortir ! Si je n'ai pas encore réduit sa taille, c'est le moment ! Un volume inférieur me permet de réduire mon coût annuel par rapport aux deux dernières années (2024, 2025).

4 RÈGLES D'OR POUR UN TRI RÉUSSI

De très nombreux déchets sont déposés par erreur dans les Points d'Appoints Volontaires (PAV). Au centre de tri, ils sont automatiquement exclus de la chaîne et envoyés vers un centre d'incinération. Résultat : les coûts de transport et de traitement doublent !

Pour faire le bon geste tri, je vérifie que...



1 - C'est un emballage ou un papier

Tous les objets qui ne sont pas des emballages sont à apporter en déchèterie (bâche, mobilier de jardin, etc.) ou à jeter à la poubelle (cintre, objets en plastique, gants en latex, serviettes en papier, essuie-tout, etc.)



2 - C'est vide

Le contenant doit être vidé avant d'être déposé au tri (bouteille, conserve, sachet de biscuits, pot de yaourt, etc.). Inutile de le laver ! S'il n'est pas possible de le vider, ce déchet doit être jeté avec les ordures ménagères.



3 - Ce n'est pas imbriqué

Les emballages doivent être séparés les uns des autres et jetés dans la borne de tri sans être emboîtés.



4 - C'est en vrac, pas dans un sac

Les emballages et papiers rassemblés dans un sac sont automatiquement retirés de la chaîne de tri. Ils repartent vers l'incinération sans être valorisés. Pour éviter ce gâchis, on dépose les déchets en vrac, en dehors de tout sac (même s'il est transparent ou en papier recyclé) !



Les emballages et papiers bien triés peuvent être recyclés.

Chacun est valorisé selon sa filière.



Les erreurs de tri sont renvoyées vers un centre d'incinération.

Les coûts de transport et de traitement sont doublés !

ASTUCES ÉCOLO



Adieu moucherons et asticots dans la poubelle !

Avec ces astuces simples, une poubelle fraîche, saine et sans nuisible, c'est possible toute l'année...

Stop aux restes biodégradables

Les restes alimentaires en décomposition sont la principale source d'attraction pour ces petits envahisseurs. Mieux vaut les composter plutôt que de les jeter à la poubelle.

Un souçon de bicarbonate de soude

Saupoudré au fond du bac et du sac, le bicarbonate absorbe l'humidité et limite la prolifération des bactéries. Son effet asséchant empêche le développement des larves et garde le fond de la poubelle propre et sans odeur.

Un coup de propre au vinaigre ménager

C'est un allié redoutable. En plus de désinfecter, il élimine les larves déjà présentes et décourage les moucherons de revenir grâce à son odeur acide. Un coup de spray au fond du bac et sur votre sac suffit. À faire régulièrement.

L'arme secrète : cannelle et piment de Cayenne

Leur parfum prononcé agit comme une barrière naturelle. Saupoudrées au fond de la poubelle, ces épices repoussent efficacement les mouches et évitent l'apparition de leurs larves.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, le bicarbonate est fabriqué uniquement en Lorraine, tout près de chez vous, à Laneuveville et Dombasle !

S'ÉQUIPER D'UN COMPOSTEUR BOIS À BAS PRIX



30€
200 litres
50x50 cm

40€
500 litres
70x70 cm

50€
1 000 litres
105x105 cm

Je m'équipe :

- Commande et conseil sur le volume idéal :
03 83 31 55 55
atp@comcom-sgc.fr
- Composteurs récupérables à la Comcom à Champenoux ; livraison possible (20€).

Je me lance :

- Des séances gratuites d'initiation au compostage sont organisées du printemps à l'automne. On vous accompagne pas à pas !
- Infos et inscriptions :
www.comcom-sgc.fr

Votre Comcom vous propose des composteurs en bois fabriqués par les salariés du chantier d'insertion intercommunal. Le tarif indiqué tient compte d'une aide de 50% de la collectivité.

LE BON GESTE TRI



Le saviez-vous ?

La litière minérale ne se recycle pas : c'est de la pierre, à jeter à la poubelle comme un déchet classique.

La litière végétale biodégradable peut être ajoutée dans un composteur individuel, à condition de la composter loin des plantes comestibles et de la laisser se décomposer pendant 2 ans. En cas de traitement médicamenteux chez l'animal, il ne faut surtout pas mettre sa litière dans le compost.

Dans les composteurs partagés, son usage est strictement interdit pour protéger la santé de tous.

INFOS PRATIQUES

UN DOUTE SUR VOS LEVÉES ?

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le forfait de base comprend 8 levées annuelles. Un doute sur le nombre de levées déjà utilisées ? Le Service prévention et gestion des déchets peut vous renseigner à tout moment par téléphone ou par courriel. N'hésitez pas !

DIALOGUEZ AVEC RESPECT

Les agents sont là pour vous accompagner et répondre à vos demandes dans le cadre du service public. Pour garantir un climat serein et constructif, chacun est invité à faire preuve de courtoisie et de respect lors des échanges. Un dialogue poli et bienveillant facilite le travail de tous.

GAGNEZ DU TEMPS...

- Demande de carte déchèterie
- Horaires des déchèteries
- Changement dans le foyer
- Mon jour de collecte
- Signaler un point tri débordant
- Consignes de tri
- Tarifs...

Trouvez rapidement une réponse à vos questions sur le site :

www.comcom-sgc.fr

SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Accueil :

9h-12h30 du lundi au jeudi
03 83 31 55 55

Accueil uniquement sur rdv :

13h30-17h30 du lundi au vendredi
47, rue St Barthélémy à Champenoux

Courriel :

gestion-dechets@comcom-sgc.fr